

Dunkerque, le 29 septembre 2017

Commission de suivi de site d'élimination de déchets des établissements BAUDELET à BLARINGHEM

Le 12 septembre 2017, dans les locaux des établissements BAUDELET, et sous la présidence de M. Eric ETIENNE, sous-préfet de Dunkerque, s'est tenue la commission de suivi de site d'élimination des déchets (C.S.S) des établissements BAUDELET à BLARINGHEM.

Etaient présents:

- Mme Danielle MAMETZ, maire de Boeseghem
- M. Pascal DANVIN, maire de Wittes
- M. Régis DUQUENOY, maire de Blaringhem
- Mme Sonia MARIE, sous-préfecture de Saint-Omer
- M. David LEFRANC, D.R.E.A.L unité départementale du Littoral -
- M. Jean-Marc PENIN, D.R.E.A.L unité départementale du Littoral -
- Mme Sabine MEYRUEY, D.R.A.A.F. Hauts des France
- M.Olivier RAMACKERS, directeur général adjoint de Baudelet Environnemet
- Mme Annick DUEZ, ingénieur environnement de Baudelet Environnement
- M. Cédric AMMEUX, C.H.S.C.T de Baudelet Environnement
- Mme Claudette BAYART, Présidente de l'Association Santé Environnement Blaringhem et Alentours (A.S.E.B.A)
- M. Philippe CHATELAIN, Vice-Président de l'A.S.E.B.A.
- M. Pascal MARLY, bureau d'études KALI'AIR
- Mme Sylvie LUCIDARME, sous-préfecture de Dunkerque

S'étaient excusés :

- M. Jocelyn OGER, D.D.T.M service de l'Agriculture Durable et de l'Economie de l'Exploitation Agricole -
- M. Olivier GRARD, ARS
- M. Michel MARIETTE, Vice-Président de l'ADELFA
- M. Thierry LURSON, ADELFA

M. le sous-préfet accueille les participants et notamment les deux représentants de l'association Santé Environnement Blaringhem et Alentours qui ont souhaité être associés aux travaux de la C.S.S.

M. RAMACKERS explique qu'une visite des installations a précédé cette réunion avec M. Le maire de BLARINGHEM et la représentant de la D.R.A.A.F.

Une visite sera également possible à la prochaine C.S.S si d'autres membres de la CSS sont intéressés.

M. le sous-préfet rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- 1. présentation du rapport d'activités
- 2. suivi de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 6/10/16 et de l'arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 27/10/16
- 3. point sur la communication avec les riverains
- 4. point sur l'incendie du 08/08/17
- 5. questions diverses.

1. RAPPORT D'ACTIVITES 2016 :

M. RAMACKERS commente le power point projeté qui est joint au présent compte-rendu. Il rappelle que sur le site de BLARINGHEM, l'activité de BAUDELET se décline en 3 pôles d'activités : le pôle déchets, le pôle ferrailles et métaux et le pôle matériaux qui sont autorisés par plusieurs arrêtés préfectoraux, notamment, pour les derniers, ceux des 22/02, 06/10, 24/10 et 27/10/16.

L'entreprise dispose d'un agrément pour la dépollution et le broyage de Véhicules Hors d'Usage (V.H.U), et d'un agrément sanitaire pour le traitement de sous-produits animaux. Elle est par ailleurs, certifiée ISO 9001 et ISO 14 001.

Le site a réceptionné plus d'un million de tonnes, soit une augmentation de 19,5% par rapport à 2015.

- Sur le pôle déchets : traitement de 661 333 tonnes
- * Les déchets non dangereux éliminés sur l'installation de stockage représentent un tonnage de 477 257 tonnes, en augmentation de 20%, majoritairement en provenance des départements du Nord et du Pas-de-Calais.
- * Une alvéole spécifique accueille les déchets d'amiante liés à des des matériaux de construction inertes (14 039 tonnes), en augmentation de 53%.
- * Depuis 2015, les établissements BAUDELET exploite une installation de stockage de déchets inertes avec des seuils d'acceptation rehaussés, qui reçoit 62 133 tonnes de déchets (soit une augmentation de 58% par rapport à 2015). Cette installation est localisée au dessus de l'ancienne installation de stockage CSD96.
 - Sur le pôle matériaux : traitement de 220 176 tonnes sur 3 plateformes (transit terres et cailloux, terres polluées et maturation)

Le centre de tri et de préparation matières a accueilli 46 367 tonnes en 2016 (+4,6% par rapport à 2015).

- -Sur le pôle ferrailles et métaux : traitement de 166 318 tonnes
- Sur le traitement des eaux :
- * les eaux pluviales : 10 débourbeurs déshuileurs traitent les eaux pluviales qui sont rejetées à la Melde.
- * les lixiviats : plus de 65 000 m3 sont traités sur le site puis sont soit rejetés au milieu naturel, soit utilisés en interne, soit servent à la production de lave-glace pour véhicules.
 - Sur la surveillance des rejets dans l'eau :

Tous les contrôles trimestriels sont conformes sauf au second trimestre où il a été observé un résultat aberrant sur le paramètre phénol. Une contre-analyse a été effectuée qui a conclu à la conformité des résultats.

- Sur la surveillance des eaux souterraines :

Les résultats des contrôles qui ont comparé l'amont et l'aval ne révélent pas d'impact significatif sur la qualité des eaux de la nappe.

Le paramètre fer dépasse les valeurs seuils. Une origine extérieure au site est suspectée.

En microbiologie, on relève la présence de bactéries représentatives d'une contamination par des matières fécales, sur des piézomètres en amont et en aval du site. L'origine en est inconnue : défaillance d'un système d'assainissement ?, épandages ?. La surveillance continue.

- Sur la qualité de l'air :

* Un suivi mensuel est réalisé sur la qualité du biogaz produit.

- * Le contrôle annuel réalisé sur les rejets aux torchères est conforme.
- * Le contrôle réalisé sur les rejets des moteurs tous les 3 ans est conforme. Le prochain contrôle aura lieu en 2017.
- * Sur les rejets de l'affinerie d'aluminium, un contrôle inopiné est intervenu en mai dont les résultats sont conformes. Un contrôle mensuel des rejets est désormais réalisé depuis novembre 2016.
- * Des contrôles inopinés ont par ailleurs été effectués sur les rejets du broyeur de ferrailles en mai et septembre 2016. Ils étaient conformes sur les poussières. Un contrôle mensuel est également réalisé.
 - Sur la surveillance des émissions sonores :

Les bilans sont effectués à une fréquence trisannuelle. Le dernier bilan date de juillet 2017.

- Sur les incidents et accidents de 2016 :

2 incendies se sont déclarés en 2016 portant sur le filtre de dépoussièrage de l'affinerie et sur un stockage de résidus de broyage sur la plate-forme de broyage de ferrailles et métaux.

Le portique du contrôle radioactivité s'est déclenché le 21/06/16 au passage de déchets de soins qui ont été mis en décroissance sur site.

2.SUIVI DES ARRETES PREFECTORAUX :

Un taux de P.C.B trop important ayant été détecté dans le lait et la viande des animaux qui paissent aux alentours, les services de l'Etat ont diligenté une enquête, complétée par 4 inspections.

Deux arrêtés ont été pris par le Préfet : un arrêté de mise en demeure du 06/10/16 visant la réduction des émissions diffuses et des envols de poussières issus de l'installation de broyage et un arrêté de mesures d'urgence en date du 27/10/16.

L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 06/10/16 :

Suite à cet arrêté préfectoral, les principales actions réalisées sont les suivantes :

- mise en place d'un crible sur la sortie des résidus de broyage légers pour séparer les fines et les humidifier. Ce crible produit des résultats intéressants avec l'abattement de la quasi totalité des poussières du gisement à traiter. Le coût de cet investissement représente 200 K€.
- 2) Plan de maintenance renforcé sur les lignes de filtration voie humide et voie sèche du broyeur.
- 3) Limitation des envols de poussières par balayage quotidien de la plate-forme.
- 4) Diminution des quantités traitées : de 120 000 tonnes en 2016 à un objectif de 65 000 tonnes en 2017.
 - <u>L'arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 27/10/16</u> impose une surveillance des rejets, la réalisation d'une étude technico-économique et une surveillance environnementale :
- 1. La surveillance des rejets :
- * Surveillance mensuelle des rejets canalisés dans l'air des 2 cheminées du broyeur et de l'affinerie : 10 campagnes d'analyses de 3 analyses (soit 30 analyses) réalisées entre le 28/11/16 et le 30/08/17 pour un coût de 90 K€.

Résultats :

- les rejets sont toujours inférieurs à 10mg/Nm3 pour les poussières.
- Les valeurs relevées en PCB DL sont dans l'ensemble très nettement inférieures à la valeur limite fixée par la réglementation pour les rejets en dioxines et furanes des incinérateurs (0,1ng ITEQ/m3)
- Détection de PCB indicateurs pour lesquels il n'y a pas de valeur limite : sur l'affinerie de 5 à 355 ng/Nm3 et sur le broyeur de 20 à 500 ng/Nm3.

* La surveillance mensuelle des rejets eaux pluviales :

Il s'agit d'une surveillance sur les rejets des 3 séparateurs qui collectent les eaux des plate-formes métaux et ferrailles lourdes : 6 analyses ont été effectuées entre le 12/01 et le 10/08 (période où il y a eu peu de précipitations) pour un coût de 7300 €.

Résultats:

 Détection de PCB indicateurs et de PCB-DL sur les rejets, notamment sur le rejet du débourbeur n°7 qui collecte les eaux de ruissellement de matières susceptibles de contenir des PCB (tournures, moteurs électriques...).

L'exploitant précise qu'une couverture de ces zones de stockage sera réalisée.

2. l'étude technico-économique :

Elle a été réalisée avec le concours de la société KALIES et remise à la DREAL et à la Préfecture le 27/01/17pour un coût de 16 500 euros.

Cette étude propose la mise en oeuvre de différentes mesures basées sur une comparaison aux meilleurs techniques disponibles.

Concernant l'amélioration du traitement des rejets issus de l'affinerie d'aluminium par piégeage des polluants, Mme le Maire de BOESEGHEM demande si les déchets produits sont éliminés sur le site. L'exploitant précise que ces déchets sont éliminés dans une filière dûment autorisée extérieure à l'établissement. Mme le Maire souhaite connaître le nom de la filière.

3. La surveillance environnementale :

Le protocole de surveillance a été validé le 13/03/17. Le coût de sa mise en oeuvre est évalué à 79,5 K€.

L'exploitant indique que le coût des études et de la surveillance est important.

Cette branche métaux/matériaux n'est plus rentable aux yeux des actionnaires. Des conséquences ppourraient se faire sentir sur l'emploi et la réaffectation des postes sur les autres branches de l'entreprise.

Madame le maire de BOESEGHEM rappelle que le discours des actionnaires est toujours le même depuis bien longtemps. Il doit évoluer. Elle-même, en tant qu'élue, connaît les mêmes problématiques lorsqu'elle endosse la responsabilité des services des eaux et de l'assainissement. La pression environnementale est très forte.

Elle est d'accord pour qu'il n'y ait pas de stigmatisation de l'entreprise, mais il faut dépasser le sujet et avancer.

Les normes environnementales, au-delà d'être une contrainte, doivent plutôt être vues comme une plusvalue d'un point de vue environnemental pour l'entreprise.

* Le protocole de surveillance porte sur les polluants suivants : PCB-DL, PCB indicateurs, poussières, dioxines et furanes et métaux lourds dans les différents milieux : sols, eaux de surface, végétaux et air.

Pendant les mesures, une station météorologique a été installée, en avril 2017, et qui restera à demeure.

Par ailleurs, un point de mesure supplémentaire a été rajouté sur l'école du village à l'initiative de l'entreprise.

- * La mise en oeuvre de ce protocole :
 - prélèvements de sols en 6 points :Z1 (prairies exploitées par M. VERRIELE, Z2 (LA CARNOYE), Z3 (WITTES), Z4 (école), Z5 (zone témoin sur THIENNES) et Z6 (limites du site)
 - prélèvements par biosurveillance sur les ray-grass
 - analyses des eaux de surface en trois points de la Melde

- mesures et analyses des poussières en suspension par préleveurs séquentiels.
- Prélèvements par collecte de précipitations qui seront réalisés en septembre 2017.

Mme le maire de BOESEGHEM conteste la zone témoin qui, selon elle, a déjà un fond industriel.

Le bureau d'études KALIES explique que ces zones ont été déterminées en fonction de la rose des vents : les Z1, Z2, Z4 et Z6 sont soumises aux impacts principaux en raison des vents dominants, la Z3 est plutôt soumise à l'influence de vents secondaires. Et, la Z5 se situe un peu plus loin, hors de l'influence des activités du site.

- dans les sols : par comparaison au fond pédo-géochimique régional :

Les PCB-DL : léger impact sur les zones Z1, Z2, Z4 et Z6.

Les "PCB indicateurs : impact significatif sur la zone Z1

Dioxines/furanes: pas d'impact significatif

- dans les eaux de surface : la Melde

Point A: la Melde, en amont

Point B : en aval de l'activité de ferrailles et métaux

Point C: en aval du site

Les résultats mettent en évidence une augmentation de la teneur en PCB au point B. Une deuxième mesure sera réalisée en seconde quinzaine de septembre.

- la surveillance par ray-grass :

Le ray-grass est positionné sur une table d'1 m. de haut. Il a été cultivé à GENECH, sans engrais et sous serre.

L'exposition s'est faite sur un mois : du 07/06 au 06/07/17.

Les résultats :

Pour les dioxines et furanes, toutes les valeurs obtenues sont inférieures au seuil réglementaire de 0,75 pg/g ITEQ

Pour les PCB-DL, on constate un impact sur les zones Z6 et Z2. Les taux sont toutefois inférieurs à la valeur réglementaire.

Pour les PCB indicateurs, la valeur la plus élevée se situe en zone Z6 (proximité du site).

La surveillance des poussières en suspension PM2,5 et PM 10 :

La surveillance a été faite du 08 au 22/06/17.

Résultats:

Pour les dioxines et furanes, la zone 1 présente un nombre de congénères détectés plus important et une teneur plus élevée.

Pour les PCB-DL et les PCB indicateurs, les valeurs sont globalement identiques, zone témoin comprise.

Pour les poussières, aucune influence notable de la société BAUDELETn'est constatée.

Pour la teneur en métaux des poussières en suspension, aucune anomalie n'est globalement constatée.

Des mesures restent à réaliser :

- sur les précipitations à l'aide de jauges OWEN qui ont été posées mais qui doivent le rester pendant un mois.
- Une 2ème campagne de mesures sur les eaux de surface, dans la Melde, sera effectuée en septembre 2017.

- l'interpétation de l'état des milieux sera réalisée avant la fin de l'année par le bureau d'études KALIES.
- L'A.S.E.B.A précise qu'elle a déjà rencontré les dirigeants de l'entreprise BAUDELET, posé des questions et communiqué sur le sujet.
- M. le maire de BLARINGHEM souhaite savoir si le coût des analyses et des études ne peut pas être financé par l'Etat.
- M. le sous-préfet souligne le sérieux des travaux réalisés par l'entreprise. En même temps, il comprend l'inquiétude des riverains.

Ce dont on est sûr, c'est que les établissements BAUDELET contribuent par leurs activités à la pollution par PCB de leur propre site.

Les mesures prises dans le cadre des arrêtés préfectoraux sont suivies d'effets. BAUDELET va même audelà systématiquement.

Mais, il faut veiller à ne pas mettre en péril l'activité de l'entreprise.

- M. RAMACKERS confirme qu'il y a des PCB aussi à proximité immédiate du site.

L'entreprise essaie de comprendre et d'analyser les choses. Un décapage superficiel des sols autour du site a été réalisé sur une surface importante, la pollution des sols atteignant des seuils largement inférieurs aux valeurs réglementaires, pour repartir d'un état zéro.

- M. le sous-préfet souligne l'intérêt de récupérer les huiles de tournure,...car les riverains craignent une pollution des eaux.

Sur le plan de la communication, il a été répondu aux questions posées par les riverains à la réunion publique. Mais, il est difficile d'avoir des vecteurs de communication : l'association permet de passer le message en direct.

M. LEFRANC de la DREAL apporte quelques compléments sur la fréquence des surveillances : il y a quelques broyeurs pour lesquels la surveillance peut être annuelle, voire trimestrielle.

Au niveau européen, la discussion du BREF porte sur une surveillance annuelle.

Pour les établissements BAUDELET, la surveillance est mensuelle.

La société BAUDELET souhaite que cette fréquence soit revue au regard des résultats obtenus.

- L'A.S.E.B.A souhaite qu'une communication à la population soit faite à partir d'un digeste compréhensible de tous. Elle suggère qu'une réunion de travail sur ce sujet soit organisée dans le cadre de la C.S.S après que la démarche d'interprétation aura été faite (avant la fin de l'année); Communication qui portera sur ce qui a été fait par l'entreprise, sur ce qui reste à faire, et un point d'étape.
- Par manque de temps, le point de l'ordre du jour relatif à l'incendie du 08/08/17, sera examiné à la prochaine C.S.S.

D'ores et déjà, la prochaine C.S.S. est programmée le <u>jeudi 07 juin 2018 à 10h00</u> dans l'entreprise à BLARINGHEM.

Eric ETIENNE